

COLLECTIF FÉMINISTE CONTRE LE VIOL

**UNE ASSOCIATION EN LUTTE CONTRE
L'OCCULTATION DU CRIME DE VIOL**

Viols Femmes Informations

0800 05 95 95

Violences Sexuelles dans l'Enfance

0 805 802 804

**Deux permanences nationales d'information, d'encouragement, de soutien
pour les victimes, leur entourage et les professionnels.**

1985

Création du
Collectif Féministe Contre le Viol

Le 8 mars 1986

Ouverture de la
permanence téléphonique
« Viols-Femmes-Informations »

Le 21 septembre 2021

Ouverture de la permanence
téléphonique
« Violences Sexuelles dans l'Enfance »
rattachée à la CIIVISE

Du lundi au vendredi

De 10h à 19h

Appel anonyme

Appel gratuit

Y compris depuis les DOM
aux horaires de métropole

Viols-Femmes-Information 0800 05 95 95 et Violences sexuelles dans l'enfance 0 805 802 804 en quelques chiffres (1)

En 2024, **8 340 appels** reçus concernant des **viols et des agressions sexuelles** sur les lignes *Viols-Femmes-Information* et *Violences Sexuelles dans l'Enfance*.

Parmi les premiers appels,

- **Environ 60 % d'appels** passés par les victimes elles-mêmes.
- **Environ 40 % d'appels** passés par des personnes de l'entourage des victimes : compagnon, mari, famille, professionnels qui cherchent des conseils d'orientation et d'accompagnement.

Plus de **82 000 témoignages** reçus et enregistrés du 8 mars 1986 à aujourd'hui.

Viols-Femmes-Informations 0800 05 95 95 **en quelques chiffres (2)**

3 à 15 crimes dénoncés **chaque jour** (nouveaux appels).

95 % des victimes appelant le **0 800 05 95 95** sont des **femmes** et des **jeunes filles**.

98 % des agresseurs sont des hommes.

89 % des agresseurs sont majeurs au moment des faits.

86 % des agresseurs sont connus des victimes.

Dans **17 %** des situations, les agresseurs sexuels font partie du **cercle familial**.

17 % des **appels pour viol** sont relatifs à des **viols conjugaux**.

A peine 15 % des viols sont perpétrés **avec des coups ou sous la menace** d'une arme.

Viols-Femmes-Informations 0800 05 95 95 en quelques chiffres (3)

Au total, 49 % des victimes ont subi une première agression sexuelle **avant leurs 18 ans.**

28 % du total des victimes ont été agressées pour la première fois **avant l'âge de 15 ans.**

Sur les **4628 nouvelles victimes** dont nous avons eu connaissance en 2024, il y a **1824** femmes et **135** hommes qui étaient **mineur.es** **au moment des premiers faits.**

A partir des appels reçus sur les deux lignes, le CFCV produit études et recherches publiées dans un bulletin, consultable sur le site :

[**www.cfcv.asso.fr**](http://www.cfcv.asso.fr)

Viols-Femmes-Informations 0800 05 95 95
Violences Sexuelles dans l'Enfance 0 805 802 804

***Spot « viol conjugal, ne
laissez pas votre conjoint
s'exprimer à votre place »***

2011, Collectif Féministe Contre le Viol

Éléments spécifiques de la stratégie des auteurs de violences sexistes

D'abord il choisit, *sélectionne*, (*séduit*) celle qui deviendra sa victime

Ensuite il organise l'agression ou les agressions

en fonction de 5 priorités principales

Éléments spécifiques de la stratégie des auteurs de violences sexistes

1. Isoler la victime

Éléments spécifiques de la stratégie des auteurs de violences sexistes

2. La dévaloriser, la chosifier

- humilier, dénigrer, critiquer, moquer, insulter, affaiblir,
- avec la double conséquence : qu'elle ne répliquera plus, qu'elle perdra l'estime d'elle-même

Éléments spécifiques de la stratégie des auteurs de violences sexistes

3. Inverser la culpabilité

- Transférer la responsabilité de la violence à la victime
- Ne se reconnaître aucune responsabilité dans le passage à la violence
- Elle a provoqué, elle souhaitait que je fasse ça, elle m'a énervé

Éléments spécifiques de la stratégie des auteurs de violences sexistes

4. Instaurer un climat de peur et d'insécurité, mettre sous terreur

- Se présenter comme tout puissant
- User de menaces et en mettre quelques-unes en œuvre
- Représailles sur les proches

Éléments spécifiques de la stratégie des auteurs de violences sexistes

5. Agir en mettant en place les moyens d'assurer son impunité

- Recruter des alliées
- Organiser une coalition contre les faibles
- Prévoir d'impliquer la victime potentielle dans le déroulement des faits
- Verrouiller le secret

Contrecarrer, contrebalancer, déjouer la stratégie de l'agresseur (1)

Pour venir en aide aux victimes **faire l'inverse de ce qu'a cherché à accomplir l'agresseur :**

1. Il l'a isolée.

Je me rapproche.

Je manifeste mon intérêt pour elle, je fixe un autre rendez-vous. **Je la mets en relation** avec un réseau de partenaires. **Je l'aide à repérer autour d'elle qui peut l'aider**, la soutenir.

2. Il l'humilie, la traite comme un objet.

Je la valorise, je mets en exergue chacune de ses actions.

Elle est courageuse, elle cherche une solution, elle envisage des possibilités, je salue ses capacités : avec les enfants, dans son emploi, vis-à-vis de sa famille, dans son parcours de démarches etc... **Je l'incite à décider et je valide ses décisions.**

Contrecarrer, contrebalancer, déjouer la stratégie de l'agresseur (2)

3. Il la rend responsable de la situation

Je m'appuie sur le droit, sur la loi pénale pour attribuer à l'auteur de violence la pleine et totale responsabilité de ses actes.

4. Il fait régner la terreur

Je me préoccupe d'assurer sa sécurité.
Je résiste à l'emprise de la peur en fondant mon raisonnement et mes déclarations sur la loi qui interdit, protège et réprime.

5. Il cherche à assurer son impunité en recrutant des alliés

Je suis sur mes gardes pour ne pas être recruté.e parmi ses alliés.
Je résiste aux réflexes ancestraux : déni de la gravité des faits, recours au fatalisme, paresse à affronter les personnes dominatrices et choix de procédures relevant davantage de la médiation, de l'accommodation, de la réciprocité.

Accueil le		1 ^{er} Appel reçu le		/ /		Par		2 ^{ème}		3 ^{ème}		n ^{ème}		Fiche N°	
(-)															
(*)															
Appelant-e		En qualité de		Prénom		Age		Masc		Nb enfants		Pointage		%	
Mineur ☐ Ville				Age début des faits		ou						Relecture			
Dpt				Situation socio fam / prof								Saisie			
Adressé-e par				Ville		Dpt		Pays							
CONSEQUENCES POUR LA VICTIME															
Fugues ☐		Alcool ☐		T.S. ☐		Dif. Professionnelles ☐		Psychothérapie ☐		Hospitalisation gén ☐					
Prostitution ☐		Automutilation ☐		Dépression ☐		Dif. Relationnelles ☐		Groupes de parole ☐		Hospitalisation psy ☐					
Anor/bouli ☐		Médos ☐		Agressivité ☐		Dif. Familiales ☐		Demande de groupe ☐		Hypnose ☐					
Echec scolar ☐		Drogues ☐		Victimisation ☐		Dif. Couple ☐		Autres							
Placement ☐						Dif. avec enfants ☐									
Autres						Dif. sexuelles ☐									
LES FAITS															
Dpt ou pays				Agression unique ☐		le									
Lieu public				Agression répétée ☐		le									
Autre lieu				Agression ancienne ☐				Agression récente ☐							
Domicile de l'agresseur ☐		Domicile de l'agressée ☐		Nb d'années				Nb de jours							
De nuit ☐		Violences ☐		Drogue ☐		Parle pour la 1 ^{ère} fois ☐		Nb de semaines							
De jour ☐		Arme ☐		Chantage ☐		A parlé la		Nb de mois							
Surprise ☐		Alcool ☐		Menaces ☐		1ère fois à									
Divers															
AGRESSEUR															
Profession				Autres agres ☐		Age au moment des faits		Nb d'agresseurs		Faits prescrits ☐					
Mineur ☐								Connu ☐		Féminin ☐					
EXTRAFAMILIAL				INTRAFAMILIAL				CONJUGAL							
Viol VE ☐		AGS.E ☐		Viol VI ☐		Viol / ascot ☐		AGS ☐		Viol conjugal ☐					
Tentative VE ☐		Tentative AGS.E ☐		Suspicion VI ☐		AGS / ascot ☐		Suspicion AGSI ☐		Violences conjugales ☐					
Suspicion VE ☐		Suspicion AGS.E ☐		Tentative VI ☐		Tentative AGSI ☐									
Viol en réunion ☐		AGS en réunion ☐		PARAFAMILIAL				DIVERS							
Viol / autorité ☐		AGS.E / autorité ☐		Viol parafam ☐		AGS parafam ☐				Combinaison de contextes ☐					
Harcèlement ☐		Harcèlement au travail ☐								Bizutage ☐		Maltraitance ☐			
DEMARCHES MEDICALES IMMEDIATES															
Hosp urgence générale ☐		Méd public ☐		ITT ☐		UMU ☐		Prélèvements ☐							
Hosp urgence psy ☐		Méd Privé ☐		Certificat ☐		HIV ☐		Test grossesse ☐							
Psychiatre ☐ Psychologue ☐		Méd ind ☐		Coups & Bles ☐		MST ☐		Génétique ☐							
DEMARCHES POLICIERES IMMEDIATES															
Refus plainte au 1 ^{er} appel ☐		Gendarmerie ☐		Plainte ☐ Année ☐		Reçu ☐		Interpellé ☐							
Main courante ☐		Police ☐		Motif		Refusée ☐		Non-retrouvé ☐							
Signalt proc ☐		Ordre des médecins ☐				Retirée ☐		Confronté ☐							
Signalt adm ☐		Lettre au proc ☐						Détention provisoire ☐							
Au JAF ☐ au JE ☐		Brigade mineurs ☐						GAV ☐ Relâché ☐							
SUITES JUDICIAIRES															
Aide juridictionnelle ☐		CSS ☐		Ss Contrôle judi ☐		Déjà jugé ☐ Date ☐		Mise à l'épreuve ☐							
Civi ☐		Non lieu ☐		Diffamation ☐		Paine (ans) ☐		Acquitté ☐ Condamné ☐							
Instruction ☐		Correctionnelle ☐		Cassation ☐ Appel ☐		Dommages ☐ Montant ☐		Injonction de soins ☐							
Partie civile ☐		Assises ☐		Sursis ☐ Durée ☐				Semi-liberté ☐							
Expertise ☐		Tribunal de police ☐						Incarcéré ☐ Relâché ☐							
SUITES MEDICALES 1^{ère} ANNEE															
Grossesse ☐		Fausse couche ☐		IMG ☐		IVG ☐		Acc sous X ☐		Enfant du viol ☐		Sida ☐			

Fiche d'appel
Collectif Féministe Contre le Viol

L'écoute à *Viols-Femmes-Informations* 0 800 05 95 95 (1)

L'entretien au téléphone est orienté et dès le premier appel l'appelante doit pouvoir **énoncer** les éléments essentiels de **la stratégie de l'agresseur**.

L'écoutante qui répond au *0 800 05 95 95* :

- **Prend position contre le viol** en s'appuyant sur **la définition légale** : elle désigne une victime et un auteur.
- **Se place résolument dans le cadre de la loi** : l'écoutante énonce les termes de la loi, aide la victime à faire le récit de la violence subie, l'encourage à faire valoir ses droits en portant plainte.
- **Attribue explicitement la responsabilité** des actes de violence à la personne qui en est **l'auteur**. La victime n'est en rien responsable de ces actes.

L'écoute à *Viols-Femmes-Informations* 0 800 05 95 95 (2)

- **A partir du récit** de la victime, l'écoutante conduit l'entretien afin de **mettre en évidence, analyser** et démonter la **stratégie de l'agresseur**.
- L'écoutante se préoccupe de la **sécurité de la victime**.
- **Lorsqu'une victime décide de ne pas porter plainte**, l'écoutante l'aide à formuler et **analyser les raisons de cette décision**. Elles sont le plus souvent liées à un sentiment de culpabilité.

Le soutien au téléphone ne répond qu'à une partie des conséquences de l'agression sexuelle et **l'écoutante met en relation avec un réseau** social, juridique, associatif : police, gendarmerie, médecins, thérapeutes, CIDFF, AVFT, Solidarité Femmes, Planning Familial...

Les intervenant.es doivent :

- ☐ **Comprendre ce mécanisme**
- ☐ **Manifester leur solidarité et leurs encouragements**
- ☐ **Ne pas porter de jugement négatif sur les décisions successives de la femme engagée dans ce processus.**

L'aide aux femmes victimes de viol

Les points essentiels

1. Abandonner le principe de neutralité.
2. Énoncer clairement le rapport de la, ou du, thérapeute à la loi pénale.
3. Attribuer explicitement la responsabilité des actes de violence à la personne qui en est l'auteur.
4. Mettre en évidence, analyser et démontrer la stratégie de l'agresseur.
5. Lorsqu'une victime d'agression sexuelle décide de ne pas porter plainte **l'aider à formuler et à analyser les raisons pour lesquelles elle renonce à recourir à la justice**. La plupart de ces raisons sont liées au sentiment de culpabilité que ressent la victime de ces crimes et délits.
6. **Le soutien psychologique ne répond qu'à une partie de l'ensemble des conséquences de l'agression sexuelle subie** il importe que la-le thérapeute soit en **relation avec le réseau social, juridique, associatif** afin de pouvoir orienter à bon escient les femmes victimes de viols vers ces structures ressources.

Si une victime se confie à vous...

elle a besoin de vous entendre dire :

Victime de viol,

- **Vous n'y êtes pour rien**
- **Le coupable c'est lui. Il n'avait pas le droit : c'est la loi.**
- **Je vais vous aider à trouver l'aide dont vous avez besoin.**

Viols - Femmes - Informations

0 800 05 95 95

Violences Sexuelles dans l'Enfance

0 805 802 804

VIOLS-FEMMES-INFORMATIONS
VIOLENCES SEXUELLES SUR L'ENFANCE
Collectif Féministe Contre le Viol

VFI 0 800 05 95 95

VSE 0 805 802 804

Du lundi au vendredi – 10h - 19h

Écoute – Soutien – Solidarité – Information

Formation de professionnel.les – Groupes de parole

www.cfcv.asso.fr

Lien vers livrets juridiques : <https://cfcv.asso.fr/livrets-juridiques/>

Adresse mail du secrétariat : secretariat.cfcv@orange.fr